



## Les petits-déjeuners débats de la Fondation Concorde

### Compte-rendu de la réunion du 23 janvier

#### « La Fat-Tax »

Comment diversifier le financement de l'assurance maladie?  
Comment rééquilibrer les comptes de la Sécu?

avec

#### Alain Vasselle

Sénateur de l'Oise

*Au cours de l'examen du PLFSS 2008, le sénateur Alain Vasselle a déposé un amendement visant à instituer une taxe de 1% sur le produit de vente hors taxe des boissons sucrées. Cet amendement d'appel a déclenché un débat parmi les sénateurs sur les mesures à prendre pour lutter contre l'obésité. Si le principe de la taxation n'a finalement pas été adopté, Eric Woerth a annoncé qu'un rapport serait préparé sur ce sujet au cours du premier semestre 2008.*

*Suite à ce débat, Alain Vasselle a accepté d'intervenir sur les enjeux de la taxe nutritionnelle (Fat-Tax) dans le cadre des petits-déjeuners débats de la Fondation Concorde.*

Introduction : Michel Rousseau, Fondation Concorde

Modérateur : Pierre Azam, commission santé de la Fondation Concorde et Olivier Mariotte, nile

Présentation par Alain Vasselle

Pour introduire son propos, Alain Vasselle a tenu à rappeler le contexte du dépôt d'un amendement d'appel sur la taxe nutritionnelle durant le PLFSS 2008. Le déséquilibre des comptes de la sécurité sociale est une des principales préoccupations du Sénat. Si des progrès ont été faits en matière de réduction du déficit grâce à la réforme initiée par Philippe Douste-Blazy, ces progrès demeurent insuffisants. Cette réforme misait en effet sur le changement de comportement de tous les acteurs qui ont certes évolué, mais pas suffisamment pour atteindre les objectifs qui avaient été fixés.

Dès lors, comment parvenir à l'objectif de mettre fin au déficit de la sécurité sociale ? Pour le Sénateur Vasselle, cela passe notamment par la conduite de politiques de santé plus dynamiques pour faire de la prévention une réalité et ainsi éviter d'en arriver à des décisions comme la Fat-Tax qui peuvent sembler témoigner d'un manque de contrôle sur les politiques de santé et répondre à une préoccupation strictement financière.

Le Sénateur a souligné que l'obésité n'est pas seulement un problème majeur de santé publique, cela a également un impact économique. A titre d'exemple, il a cité une étude britannique sur l'impact de l'obésité en matière de dépenses publiques dans le domaine des transports.

## **Un amendement d'appel qui a largement retenu l'attention**

Comme il l'avait indiqué lors du PLFSS, Alain Vasselle a rappelé qu'il s'agissait d'un amendement d'appel destiné à faire prendre conscience aux acteurs concernés et au Gouvernement de l'importance d'agir contre l'obésité.

Une taxation sur la publicité pour certains produits avait été introduite par la loi de Santé Publique. Or, aujourd'hui, les résultats ne sont pas vraiment probants. C'est une des raisons pour lesquelles Alain Vasselle voulait faire prendre conscience au Gouvernement que la seule taxation sur la publicité ne permettait pas de réduire l'obésité et les maladies liées (diabète, problèmes cardiaques, chirurgie de la hanche et des genoux, cancers).

Alain Vasselle a indiqué que les réactions ne se sont pas fait attendre après le dépôt de l'amendement instituant une taxe sur les boissons sucrées, et ce en dépit de son caractère d'appel. Les principaux arguments qui ont été opposés à la proposition du Sénateur reposaient sur une atteinte à la liberté individuelle, l'impact sur les populations les plus défavorisées et la difficulté de choisir les aliments taxables. A. Vasselle a d'ailleurs reconnu ces difficultés tout en disant qu'elles pouvaient être surmontées.

Il a en revanche reçu des soutiens qui partageaient son souhait de donner un signal fort en direction de la population pour créer une prise de conscience des risques liés à l'obésité. La perspective de générer des ressources supplémentaires pour financer des solutions aux problèmes liés à l'obésité a également été bien accueillie.

Alain Vasselle a d'ailleurs rappelé que l'OMS avait recommandé de mettre en place des politiques dynamiques contre l'obésité incluant de la pédagogie, de l'éducation à la santé, des pratiques sportives, une taxation ainsi que des négociations avec l'industrie agro-alimentaire sur l'étiquetage, la composition etc.

## **Des modalités de taxation restant à définir**

Alain Vasselle a rappelé que la Fat-Tax avait été créée aux Etats-Unis dans certains Etats, dès les années 80 avant d'évoluer dans les années 90 vers un système de taxation/bonification en fonction de l'intérêt nutritionnel des aliments. Un autre système de taxation basé sur l'indice de masse corporelle (IMC) et le revenu des consommateurs avait également été envisagé aux Etats-Unis. Alain Vasselle a exprimé son scepticisme à l'égard de cette solution car ce sont les familles aux revenus modestes qui sont principalement touchées par l'obésité et souhaiterait avoir l'avis de Martin Hirsch, partisan d'une telle taxe, sur ce sujet.

A. Vasselle a passé en revue les différentes modalités envisageables. Sa démarche dans le dernier PLFSS reposait non pas sur une taxation généralisée des produits gras et/ou sucrés, mais sur des produits surconsommés avec un fort taux de sucre.

Plusieurs modalités seraient envisageables :

- une faible taxe sur le prix de vente hors taxes
- une taxe d'un centime par canette
- une taxation des composants « nocifs » en fonction du taux, de la concentration... Cette solution est jugée comme complexe par A. Vasselle mais plus pertinente.
- une augmentation de la TVA de 5,5% à 19,6%.

Cette dernière solution ne semblait cependant pas souhaitable pour le Sénateur.

## **A quoi affecter le produit de la Fat-Tax ?**

L'objectif d'une telle taxe serait de lutter contre l'obésité avec un souci de santé publique et de pédagogie et d'obtenir des résultats économiques. L'affectation des recettes doit se faire prioritairement vers des actions de lutte contre l'obésité, qu'il s'agisse de soins ou de prévention. S'agissant de la pédagogie, l'exemple du programme EPODE ([www.epode.fr](http://www.epode.fr)) constitue une initiative intéressante pour Alain Vasselle qui pourrait être étendue sur tout le territoire. Toutefois, le financement d'actions d'éducation à la santé en direction des jeunes ne peut pas reposer uniquement sur les collectivités territoriales et doit être accompagné par le national.

En France, on pourrait instituer une taxe rapportant environ 500 millions d'euros.

Alain Vasselle a rappelé qu'il avait proposé que le produit de la taxe soit versé à la sécurité sociale, contrairement aux pays ayant déjà appliqué une taxe similaire qui, le plus souvent, l'affectent au budget général.

Pour le Sénateur, il est important que le produit de la taxe permette :

- de financer des actions de prévention, de pédagogie et d'éducation à la santé, notamment en direction des plus jeunes
- de contribuer à l'amélioration des comptes de la sécurité sociale
- une meilleure acceptation par les citoyens en utilisant les moyens dégagés pour lutter contre l'obésité par le préventif et le curatif.

### **En conclusion : pas de solution miracle**

La Fat-Tax n'est certainement pas une solution miracle à l'équilibre des comptes, c'est une recette parmi tant d'autres.

La taxation est certes un mal nécessaire quand les politiques ne sont pas parvenues à faire comprendre le besoin de changer les comportements, mais pas inéluctable : Alain Vasselle croit à la responsabilité de ses concitoyens pour éviter d'en arriver à cette taxe. C'est en effet par le changement des comportements qu'on pourra limiter les taxations et les contributions.

### **Débat avec la salle**

En réponse à une question de Gérard Bardy (Radio Public Santé) sur l'importance des moyens consacrés aux soins par rapport à la prévention, A. Vasselle a indiqué partager le constat de l'insuffisance des politiques de prévention en France et de la nécessité d'augmenter les crédits qui y sont consacrés. Il a regretté que l'attention soit focalisée sur l'immédiat, l'urgence alors qu'il faudrait également travailler en amont en investissant dans la prévention pour l'avenir de nos concitoyens.

S'agissant du fléchage des moyens dégagés par une taxe évoqué par M. Bardy, le Sénateur a souligné qu'il s'agit de faire la part entre les actions à mener en matière de soins et de prévention. Or, la prévention passe par des actions menées par la sécurité sociale et par la volonté de mettre des produits et des comportements sains à la portée des concitoyens. En effet, le manque d'activité physique et l'équilibre des repas constitueraient deux problèmes à résoudre par l'action politique.

Pascale Briand (AFSSA) a indiqué partager la position d'Alain Vasselle : le « rapport Glucides » a identifié les boissons sucrées comme un aliment pour lequel le lien entre consommation et obésité avait été démontré. Elle a également souligné que la Fat-Tax ne règlera pas le problème de l'obésité : les actions sur les comportements sont donc nécessaires. Mme Briand a ensuite souhaité connaître le point de vue du Sénateur sur la publicité pour les produits sucrés lors des programmes pour enfants.

A titre personnel, Alain Vasselle a reconnu que les dispositions sur la publicité prévues dans la Loi de Santé Publique étaient décevantes et qu'il faudrait y réfléchir à nouveau.

Dans cette perspective, il a indiqué qu'Eric Woerth l'avait récemment informé que le rapport annoncé par le ministre durant le PLFSS avait été confié à l'IGAS et l'IGF qui rendront leurs conclusions en juin. Alain Vasselle a souhaité que ce rapport soit l'occasion de faire le bilan de l'impact des taxes sur la publicité et de réfléchir aux éventuelles nouvelles mesures de taxation à mettre en place.

Jean-François Akar (Mairie de Meudon) a ensuite interrogé Alain Vasselle sur le risque que la Fat-Tax pénalise les gens aux comportements « sains » au profit de ceux qui ne font pas attention à leurs habitudes alimentaires. Le sénateur a fait remarquer que cette taxation ne pénalisera pas réellement ces personnes qui, de par leur comportement, ne consomment pas en grande quantité les produits taxés. Ils ne seront donc concernés qu'à la marge. En outre, on a déjà taxé des produits jugés nocifs comme le tabac ou l'alcool.

A une question de Jacques Marceau (Aromates) sur le développement des circuits de distribution courts pour les fruits et légumes, Alain Vasselle indique qu'il est certain que les circuits longs pèsent sur les prix mais la multitude d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, ainsi que les taxes afférentes, pèsent aussi sur les prix. Il estime que cette problématique ne peut cependant être résolue à court terme compte tenu de l'ampleur du chantier.

Fabienne Attali (Pause Santé) a interrogé Alain Vasselle sur le sentiment de culpabilité que pourrait créer une Fat-Tax chez les consommateurs des produits taxés. Le sénateur a souligné qu'il ne s'agissait pas de culpabiliser les consommateurs à l'excès car la responsabilité est partagée avec l'industrie qui favorise la consommation. Pour autant, c'est dans l'intérêt du consommateur et de la collectivité de montrer que les actions menées ne visent pas à le stigmatiser. Il existe des actions allant dans ce sens telles que les actions de type EPODE qui sont efficaces et ne stigmatisent aucune population.

Alain Vasselle a indiqué partager la préoccupation de Franck Durand sur la nécessité de mettre en place une baisse de prix des fruits et légumes concomitamment à l'introduction de la Fat-Tax. Le Gouvernement et le Parlement devront examiner cette question sur la base du rapport de l'IGAS et de l'IGF.

Christophe Dandoy (Mars Chocolat France) a fait part de plusieurs critiques à l'égard du projet de Fat-Tax (multiplication des taxes, taille de l'assiette, focalisation sur une seule cause d'une maladie multifactorielle) et s'est interrogé sur l'assiette d'une éventuelle taxe et son taux. A. Vasselle a estimé qu'il était trop tôt pour répondre à cette question mais a indiqué être favorable par nature à une taxe à taux faible sur une large assiette (Flat Tax). Il a également souligné qu'il fallait faire preuve de pragmatisme sur ce dossier : l'industrie devrait s'interroger sur les moyens dont elle dispose pour favoriser la prévention et l'amélioration du contenu nutritionnel de ses produits.

En guise de conclusion, O. Guérin est revenu sur la question du problème des prix des fruits et légumes en faisant remarquer que les grandes surfaces bénéficiaient de marges importantes. Pour Alain Vasselle, il existe des moyens d'avancer sur cette question qui, même en présence d'une volonté politique, reste difficile à résoudre.

\*

\*

\*